

N° 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE VENDREDI 12 JANVIER 1973

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Gillespie, appuyé par M. Munro (Hamilton-Est), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-3, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur l'expansion des exportations de façon à faire passer le capital-actions autorisé de la Société pour l'expansion des exportations de soixante-quinze millions de dollars à cent vingt-cinq millions de dollars, et de façon à faire passer le plafond des prêts et garanties en cours consentis par la Société en vertu de l'article 29 de la Loi et de l'ancien article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation de huit cent cinquante millions de dollars à un milliard cinq cent millions de dollars.

M. Davis, appuyé par M. Dubé, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-4, Loi modifiant la Loi

sur le développement de la pêche, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence le Gouverneur général recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur le développement de la pêche, prévoyant des paiements en application des règlements pour la construction et l'outillage d'installations commerciales destinées à la fabrication et à l'entreposage de la glace et à la réfrigération du poisson qui contribueront à accroître la productivité de la pêche commerciale.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.